N° 69. Troisième Année — 20 Mars 1909

# Le Socialisme

Directeur : JULES GUESDE

PARAIT LE SAMEDI — HUIT PAGES — LE NUMÉRO : 10 centimes

BUREAUX : 3, rue de la Roquette (place de la Bastille), Paris (XI^e^)
Lundi, Mercredi et Vendredi, de 5 heures à 7 heures. — Téléphone 900-07

ABONNEMENTS } Trois mois 1.50 — Six mois, 3 fr. — Un an, 6 fr.
Etranger : Six mois, 4 fr. — Un an, 8 fr.

## SOMMAIRE

*La Grève des P. T. T.* — Ch. Rappoport.
*La suppression des Conseils de guerre.* — Charles Dumas.
*Les Pensions pour la vieillesse en Angleterre.* — C. Bonnier.
*Petits profits capitalistes.*
*Au Jour le Jour.* — Paul Grados.
*Le socialisme et les douanes.* — Bracke.
*Rappel à la vérité.* — Victor Renard.
*Anciens et Nouveaux.* — Vincent Carlier.
*A propos du Homestead.* — Julien Héas.
*Le Budget Russe.*
*Le Répertoire capitaliste.* — V. M.
*L'Action sociale à l'intérieur et à l'extérieur.*
*La Presse Socialiste.*

## LA GRÈVE DES P. T. T.

La Grève générale des Postes, Télégraphes et Téléphones est un fait accompli. Les prolétaires vaillants des P. T. T. n'ayant pas l'habitude de bouder au travail, ne boudent pas non plus au chômage volontaire, à la lutte des bras croisés. Ils prouvent le mouvement en ne marchant plus pour leurs maîtres d'un jour.

C'est la rentrée, et par la grande porte des mouvements populaires, dans la mêlée sociale, dans la bataille ouvrière, d'un nouvel élément : le prolétariat administratif. Ce fait est gros de conséquences.

Ce qui fait la force et la stabilité, au moins provisoire, du régime de l'exploitation et de l'oppression de l'homme par l'homme, c'est la division des exploités et des opprimés en catégories. C'est l'inégalité, la hiérarchie jusque dans la misère. Le misérable voit à ses pieds des êtres encore plus misérables que lui et — c'est humain ! — s'en console. L'esclave salarié, en regardant le chômeur sans pain, se considère comme relativement heureux. L'esclave d'Etat compare son sort à celui de l'esclave d'usine et se croit privilégié. Il est assuré contre le chômage. Il est retraité (souvent, après la mort, il est vrai). Il jouit de la considération publique. Au lieu d'un métier, il a « une situation »; au lieu d'une blouse ou d'un bourgeron, il a un « uniforme ». Il est un fonctionnaire, un rouage de l'Etat. Que lui faut-il encore?

Il y a plus. Le fonctionnaire à 4 ou 5 francs par jour peut toujours « avancer ». L'ouvrier « avance » rarement. Le bâton de maréchal — ou plus simplement de chef ou sous-chef — est là pour remplir d'un doux rêve les loisirs du soldat de bureau.

Et le petit bureaucrate, légendaire, arrogant, mesquin, méprisant l'ouvrier turbulent et jamais satisfait, est tout coulé dans un moule petit-bourgeois. Le prolétariat est divisé : prolétariat galonné et prolétariat sans galon; prolétariat soumis, asservi, enchaîné, pistonné, serviable et décorable, la joie des gouvernants et la tranquilité des exploitants, et prolétariat « libre », révolté. lock-out...able et fusillable à tout bout de champs de grève.

Le fossé entre les deux catégories d'exploités est creusé. *Divide et impera.* On ne domine le prolétariat qu'en le divisant. L'esclavage devient éternel, et la domination du capital aussi. Messieurs les capitalistes se frottent les mains.

Avec le soulèvement spontané, voulu, cohérent et réfléchi du prolétariat postal, quelque chose se trouve changé dans le régime capitaliste qui ne peut vivre que par l'illusion petite-bourgeoise ou par la folie anarchiste, autre aspect de l'esprit petit-bourgeois, autre face de l'inconscience des masses exploitées.

Le petit fonctionnaire donnant le bras à l'ouvrier, adoptant les mêmes moyens de lutte, comprenant l'humiliation de son servilisme doré, c'est la fin du monde, du monde où « l'on s'amuse ».

L'Etat, surtout en France, avec son million de fonctionnaires de toute sorte, est le plus puissant et, par conséquent, le plus dur des patrons. Quel est, en effet, le patron qui a quatre milliards à dépenser annuellement ? Quel est le patron qui a été protégé jusqu'ici contre toute grève ? La démocratie peut « couler à pleins bords », mais ses flots débordants se brisaient au seuil de l'usine d'Etat. Ici régnait la discipline, la loi, le silence, la mort.

C'est du passé. M. Lépine a pénétré dans le sanctuaire avec ses gardiens de la paix... La tempête de la vie y a pénétré avec lui.

L'usine d'Etat est devenue une simple usine, le fonctionnaire un simple gréviste. Le rouage d'Etat se refuse à rouler et à se... faire rouler par le conducteur qui s'appelle pour l'instant Symian et qui — ô décadence ! — s'est transformé en simple cocher de fiacre, en ayant les mêmes manières et le même juron à la bouche...

Les prolétaires enregimentés des P.T.T. qui luttent héroïquement pour l'amélioration de leur sort et pour leur dignité, n'ont pas besoin de notre encouragement. Mais l'expérience du mouvement ouvrier nous fait un devoir de les prévenir contre les mauvais conseillers, les stratèges à la manque, contre les anarchisants, ces lanceurs de pavés d'ours sur la tête de l'ami prolétariat.

Les combattants de la grande et bonne cause des P. T. T. doivent repousser avec horreur la tactique de ces impotents-nés qui partent avant le temps pour rater leur coup avec une régularité désespérante.

A ces conseilleurs, il faut non une lutte de classe normale, mais le sabotage des appareils télégraphiques. Il leur faut le retour à la barbarie primitive. Ce n'est pas eux qui payeront la note de leurs conseils imbéciles et criminels. Ce seront les camarades et le contribuable, c'est-à-dire, le peuple travailleur.

Non, pas cela ! Ce qu'il nous faut, c'est l'unité, l'organisation, la conscience, et la lutte de tous les jours du prolétariat *tout entier*, prolétariat de l'usine, prolétariat du bureau, prolétariat du sol et du sous-sol. La victoire est à ce prix.

Avec la grève postale nous faisons un pas vers l'unité prolétarienne. C'est un fait important, d'ordre historique.

Ch. RAPPOPORT.

## LA SUPPRESSION DES CONSEILS DE GUERRE

L'essence de la civilisation capitaliste et bourgeoise, c'est l'hypocrisie. De nos jours on fait tout ce qu'on faisait autrefois, seulement on le fait sans le dire et par des moyens qui permettent à la complicité sociale non pas de l'ignorer, mais de paraître l'ignorer. On se bat comme autrefois, seulement la guerre s'appelle concurrence; on pille comme autrefois, seulement le pillage s'appelle opération financière et fonctionne légalement à la Bourse; le servage se nomme salariat; l'autocratie de droit divin est remplacé par l'oligarchie financière et se cache derrière l'Etat démocratique; on assassine les gens, mais c'est dans des usines où on est censé les faire travailler par philantropie et pour les faire vivre; il n'est pas jusqu'aux massacres des champs de bataille et les boucheries à coups de massues, de jadis, qui ne soient perfectionnés à tel point qu'on égorge de loin son semblable sans le voir avec des instruments qui sont des chefs-d'œuvre de l'esprit humain et des projectiles qui sont des bijoux. Toute la brutalité grossière et sans élégance d'un Passé dont je ne songe pas à nier la grandeur, et que nous avons d'ailleurs dépassé beaucoup plus par la pensée que par la réalité, semblait avoir survécu et s'être, pour ainsi dire, condensé dans la justice militaire. Elle survivait lourdement dans cette institution, avec sa barbarie première et ses anchronismes choquants. Il n'était pas jusqu'à la forme de cette justice qui ne fut grossière. De vieilles ganaches militaires à graines d'épinards qui jonglent avec des textes de lois et vous jettent un sabre dans le plateau de Thémis, fi donc! Parlez-moi d'un chat fourré d'hermine, à la voix bienveillante et douce qui, dans la tiédeur attendrissante d'un tribunal, vous étrangle un homme avec deux lignes du Code. Voilà qui est décent, moral et ne heurte point nos pudeurs de peuple raffiné !

Le Code militaire, avec le bagne et la peine de mort à toutes ses lignes, sa peine de mort qu'on n'applique plus parce qu'on a Biribi, a l'air d'un grand niais, et comme l'alexandrin de Boileau, on va le disloquer.

C'est M. Labori qui sera, paraît-il, le Victor

Hugo de cette réforme. Car voilà belle et bien une réforme, qui fut même, en son temps, la plus grande du siècle, seulement c'était un siècle passé.

Les socialistes n'avaient pas attendu les avocats de l'Affaire pour réclamer la suppression d'une justice infâme que rien absolument ne justifiait.

Le 4 novembre 1898, le *Parti Ouvrier Français*, par l'intermédiaire de quelques uns de ses élus, faisait déposer un projet de loi dans ce sens et qu'il suffit de lire pour voir combien à côté est bâtarde et illusoire la réforme apportée au nom de la classe bourgeoise par la Commission parlementaire.

Voici l'exposé des motifs et le texte du P. O. F.

*Messieurs,*

*En votant la proposition de loi qui suit et qui ne fait qu'exprimer le vœu général du pays, la Chambre se replacera tout simplement dans la tradition de la Révolution française, ennemie déclarée de toutes les juridictions particulières qu'elle se hâta d'abolir.*

*Elle ne fit pas d'exception pour les anciennes justices militaires, que les Cahiers du Tiers et de la majorité de la Noblesse rangeaient parmi les destructions nécessaires.*

*Cette rentrée de l'armée dans le droit commun, sous la justice civile, s'impose d'autant plus aujourd'hui que, depuis 1889, l'armée est devenue toute la nation.*

*Avec le service personnel et obligatoire, les armes ayant cessé d'être un métier pour devenir une fonction sociale que doivent remplir tous les citoyens, il n'y a pas lieu d'avoir, pour les mêmes justiciables, selon qu'ils sont ou non sous les drapeaux, des pénalités et des juges différents — au moins en temps normal, pendant la paix.*

*Tout au plus peut-on admettre des réglements disciplinaires qui, strictement limités aux fautes ou infractions dans le service militaire proprement dit, ne sauraient détruire l'unité indispensable de code et de juridiction.*

*Les Conseils de guerre doivent donc disparaître avec le code militaire lui-même, comme ont disparu les justices seigneuriales, les tribunaux ecclésiastiques, etc., pour ne reparaître que dans les circonstances absolument exceptionnelles, quand sévit la guerre, ainsi que le veut leur nom.*

*Mais alors même, il convient de leur faire subir de profondes modifications dans le sens de garanties à donner aux justiciables, de simples soldats le plus souvent. Pour cela, nous estimons qu'il y a lieu de revenir à la législation de l'an III, qui faisait place à l'élément non gradé dans les Conseils militaires de l'époque, composés également de trois officiers, de trois sous-officiers et de trois soldats.*

*La proposition de loi qu'à cet effet nous soumettons à la Chambre est ainsi conçue :*

PROPOSITION DE LOI

ARTICLE PREMIER

*Les Conseils de guerre sont supprimés en temps de paix, les militaires en activité restant passibles des tribunaux communs.*

ART. 2

*Au Code militaire remplacé en matière de crimes et délits ordinaires par le Code pénal, il sera substitué pour tout ce qui concerne le service, un réglement de discipline qui devra être soumis à l'approbation législative.*

ART. 3

*En temps de guerre tout Conseil de guerre devra comprendre trois militaires gradés.*

*Ces juges soldats sont tirés au sort sur une liste dressée à raison de deux par compagnies par les corps de troupes formant la brigade ou la division.*

Ainsi, la réforme proposée par les Socialistes en 1898 peut se résumer ainsi :

1° Suppression complète des conseils de guerre en temps de paix;

2° Suppression du Code militaire remplacé par un banal règlement approuvé par le Parlement;

3° Introduction des soldats dans les conseils de guerre en temps de guerre;

4° Enfin, il établissait implicitement l'égalité pénale des officiers et des soldats, qui n'existe pas dans le système actuel.

Ces quatre conditions doivent être réalisées par toute réforme qui aspire à s'intituler : suppression des conseils de guerre.

Nous allons démontrer, texte en mains, que le projet bourgeois n'en réalise absolument aucune et que, s'il semble supprimer les conseils de guerre, ce n'est que par un admirable tour de cette hypocrisie dont nous accusions la société capitaliste tout entière, au début de cet article, et qui consiste à modifier, à atténuer, à voiler ou à perfectionner une institution vicieuse pour la mieux conserver.

L'article premier débute ainsi : Les conseils de guerre sont supprimés en temps de paix.

C'est très bien comme entrée en matière, le malheur est que la suite modifie le début, au point de l'anéantir complètement.

Passons en effet à l'article 3 :

« Toutefois, les crimes et délits prévus et réprimés par les sections II et III du livre V du Code pénal sont déférés à une Chambre spécialement formée dans les Cours d'appel déterminées ci-après. Cette Chambre est composée de quatre membres de la Cour et de *trois officiers.* »

L'article 1 et l'article 3 se peuvent résumer ainsi :

1° La juridiction d'exception appelée « conseils de guerre » est supprimée (applaudissements à gauche, la Démocratie approuve et la Ligue des Droits de l'Homme écrit une lettre);

2° Les conseils de guerre sont rétablis sous une autre forme (applaudissements à gauche, au centre et à droite. *Le Temps* et *les Débats* déclarent que M. Labori est un grand homme d'Etat et M. Aristide Briand sent poindre une inquiétude).

Tout de même, se dira le lecteur, pour peu qu'il ait jamais senti passer sur lui le grand frisson de l'enthousiasme réformiste, si les conseils de guerre sont rétablis, le Code militaire, ce Code barbare et odieux est supprimé, puisque les conseils nouveaux n'auront à juger que des délits qui se trouvent au Code pénal, qui est essentiellement civil.

Prenons donc le Code pénal et cherchons ce fameux livre V. La recherche des lois est délicate : il y faut quelquefois des lunettes, mais le lecteur pourra en mettre tant qu'il voudra, je le défie bien de trouver ce fameux livre V, pour cette bonne raison qu'il n'existe pas.

Alors, quelle est cette plaisanterie?

Ce n'est pas une plaisanterie du tout, mon ami, c'est une idée de génie; je vais vous en expliquer le mécanisme.

On prend le Code militaire, on l'adoucit un tout petit peu, pas trop, on supprime la peine de mort pour avoir giflé un supérieur ou quelques choses comme cela. on remplace la mort par le bagne, dix ans de réclusion par dix ans de détention, etc., etc., on le débaptise et on l'appelle livre V du Code pénal. Le tour est joué. Nous avons l'opération en deux mouvements déja décrite :

1° Le Code militaire est supprimé;

2° Il est rétabli sous le titre de livre V du Code pénal.

La gauche vote la réforme à cause du primo, et le centre et la droite à cause du secundo. C'est comme cela que les grandes réformes démocratiques et sociales finissent par aboutir avec des majorités de 400 voix.

Quant à l'introduction de l'élément non gradé, il n'en saurait être question, bien entendu. Le soldat était autrefois livré à la brutalité militaire seule. Avec le nouveau système, le malheureux aura à se débattre contre la brutalité militaire, additionnée de l'habileté des juges civils, toujours si effroyablement féroces à l'égard des pauvres prolos. Et dans ces Chambres du conseil, où délibèreront ces férocités réunies, il n'y aura pas l'élément modérateur, le pauvre pioupiou qui sait ce que c'est, lui, que la caserne, qui sait qu'on peut avoir un sursaut d'indignation et de colère, parce que les chefs sont méchants, et qu'on en est pas moins honnête homme, et qu'il y a des vieux qui attendent le fils qu'on veut envoyer à la prison et déshonorer pour une pécadille, et il pourrait, lui, trouver des mots pour attendrir les tigres, ou encore, ce qui serait mieux, il aurait le droit de voter selon sa conscience et faire pencher du bon côté la fausse balance de la fausse justice. Des non gradés dans de pareils conseils, ce ne serait pas hiérarchique, et sans hiérarchie, pas de discipline.

Cependant, on a vu que le législateur de l'an III en avait jugé autrement. Or, je crois que les soldats de l'an III firent leurs preuves, et aussi le tour d'Europe. Ceux d'aujourd'hui, je le sais, ont gagné les batailles de Fourmies, de Limoges, de Narbonne. Nos généraux se révélèrent de grands stratèges à Draveil, où ils firent un encerclement qui fut un chef d'œuvre du genre. C'est à Sedan, d'ailleurs, qu'ils en avaient appris la tactique. Peut-être dira-t-on alors qu'il faut des troupes plus disciplinées pour vaincre à Narbonne qu'à Valmy ou à Jemmapes, et je ne suis pas loin d'en convenir, mais j'en voudrais entendre l'aveu.

Quant à l'égalité pénale, elle n'est pas réalisée pleinement, et ce, à l'avantage des officiers. Il suffit pour s'en convaincre de lire les articles 517, 522, 524, etc., du nouveau Code militaire, si délicatement baptisé livre V du Code pénal.

Et voilà une grande réforme de plus.

**Charles DUMAS.**

# LES PENSIONS POUR LA VIEILLESSE

## EN ANGLETERRE

Dans ses essais malheureux et gauches de législation sociale, la France a toujours été d'une trentaine d'années en retard sur l'Angleterre, et les nouveautés dont se vantent nos gouvernants sont déjà mises au rancard par les dirigeants anglais. C'est pourquoi, il est préférable d'étudier les phénomènes sociaux sur leur véritable champ d'expérience, dans le pays où le Capital est le plus développé et surtout le plus conscient de sa force.

Le nouveau gouvernement libéral était arrivé au pouvoir, porté par une vague de protestation contre le militarisme et l'impéralisme du dernier ministère tory et unioniste. L'élection des député ouvriers avait souligné ce besoin de revendication et de législation sociale. Il fallait donc, sous peine de suicide, que le cabinet anglais proposât et fit voter des lois en faveur de la classe ouvrière. On peut juger de son succès par le résultat de sa première grande mesure : les pensions pour la vieillesse.

Cette loi a été appliquée le 1er janvier dernier et, depuis cette époque, il s'est élevé un concert de réclamations, non seulement des rangs de la classe possédante, ce qui était à prévoir, mais aussi et surtout parmi la classe directement intéressée, c'est-à-dire le prolétariat.

Celui qui a la charge de faire exécuter cette loi est un radical, Lloyd George, ministre des finances. Il a commencé par se tromper en prétendant que le coût des pensions ne serait pas de plus d'un million de livres pendant les trois premiers mois de l'année; il est obligé d'avouer aujourd'hui son erreur et sur le nombre des pensionnaires et sur le total des pensions qui dépasse de près d'un million ses prévisions. La discussion qui s'est engagée sur ce point au

Parlement, a révélé que le Gouvernement n'avait pas évalué correctement le nombre de pensions pour l'Irlande. En effet, la proportion de pensionnaires en Irlande est de 1 sur 25, tandis qu'en Angleterre, il n'est que de 1 sur 88 du total de la population.

Mais cette erreur du Gouvernement libéral pouvait et a pu se réparer par un crédit additionnel; il en est autrement du mécanisme de la loi, qui est embarrassé et encombrant. Les réclamations du groupe ouvrier, qui a pris l'initiative de la critique, ont montré que, d'après la loi, le revenu d'un individu est supposé lui appartenir en entier s'il demande la pension personnellèment, tandis qu'il n'en est plus propriétaire que de la moitié, si c'est sa femme qui postule; de même, le fait d'avoir été absent, de temps en temps, de l'Angleterre, disqualifie un individu.

Et pourtant, cette réforme est considérée par les libéraux comme leur grand cheval de bataille; ils croient pouvoir désormais se désintéresser de la question ouvrière et avoir accompli leurs promesses. Déjà beaucoup de leurs adhérents estiment que l'on a fait assez pour satisfaire le prolétariat et qu'il faudrait maintenant contenter les autres fractions constituantes du parti libéral, c'est-à-dire les Irlandais et les Gallois, avec leurs revendications.

Or, le Gouvernement, comme on l'a déjà montré dans un autre article, se trouve dans cette singulière situation : la Chambre des Lords est disposée, par politique, à accepter les lois ouvrières, telles que la loi des huit heures, et les pensions, mais refuse impitoyablement les lois sur l'éducation, sur la tempérance, et les renvoie à la Chambre des Communes.

A en juger par l'embarras dans lesquels est plongé le Gouvernement le plus avancé et le plus libéral qu'il y ait au monde, on peut comprendre qu'il y a un vice « radical » dans toutes les réformes bourgeoises, même les mieux intentionnées.

On a parlé au commencement de cette législature de banqueroute, mais celle-ci est la plus inéluctable, parce qu'elle est le résultat de la situation même où se trouve le parti le plus avancé de la bourgeoisie; ses projets de réforme ouvrière se heurtent contre d'autres nécessités de la vie capitaliste, par exemple l'argent pour les armements terrestres ou maritimes. Il ne peut donner l'argent nécessaire à une réforme ouvrière, pour qu'elle soit viable, parce qu'il y a l'Amirauté qui réclame des millions pour la construction de nouveaux cuirassés. Et c'est ainsi partout, à cause de la situation fausse du parti radical, qui ne peut satisfaire complètement ni les patrons ni les ouvriers.

Et c'est pourquoi le parti libéral en Angleterre et le parti radical en France sont prêts à tout moment à déposer leur bilan et finiront inévitablement par faire banqueroute.

**C. BONNIER.**

## PETITS PROFITS CAPITALISTES

La Société des Chalets de nécessité de Paris a réalisé un bénéfice net de 437.070 fr. en 1908.

***

Au 31 janvier dernier, le bilan du *Crédit lyonnais* se décomposait comme suit :

Actif : Espèces en caisse et dans les banques, 179.226.538 fr. 62. Portefeuille 1.341.009.207 fr. 78. Avances sur garanties et reports 382.454.797 fr. 37. Comptes courants 558.368.495 fr. 03. Portefeuille titres (actions, bons, obligations, rentes) 9 millions 015.727 fr. 63. Immeubles 35.000.000 fr. Comptes d'ordre et divers 7.784.640 fr. 44.

Passif : Dépôt et bons à vue 789.719.536 fr. 58. Comptes courants 1.121.736.595 fr. 84. Acceptation 129.024.308 fr. 57. Bons à échéance 36.413.392 fr. 57. Comptes d'ordre et divers 60.966.573 fr 31. Réserves diverses 125 millions. Capital entièrement versé 250 millions de francs.

# Au Jour le Jour

### Dire et prouver sont deux

A l'instant même où parait en brochure le rapport de Compère-Morel sur la question agraire, le Ruau qui préside aux destinées de l'agriculture française affirme, dans un banquet de la Société d'encouragement, que « la petite propriété est toujours florissante ».

Ni les faits, ni les chiffres, ni les documents les plus probants ne peuvent décider nos dirigeants à confesser la vérité. Ces bons apôtres s'imaginent sans doute qu'à force de s'entendre répéter qu'ils sont les gens les plus heureux et les plus fortunés du monde, les petits propriétaires terriens finiront par croire que c'est arrivé.

Les résultats des récentes élections partielles ne semblent pas indiquer que le truc ait positivement réussi.

### On rachète !

Le Parlement turc va goûter prochainement aux douceurs du « rachat ».

La Société française des Mines d'Héraclée, fondée il y a quinze ans, « a construit un port coûtant 300.000 livres, que la tempête a emporté »; d'autre part, « l'incapacité de son personnel administratif a fait dépenser plus d'un million en pure perte, de sorte que les actionnaires n'ont rien touché ».

Et la susdite Société réclame la bagatelle de 18 millions pour abandonner l'entreprise aux mains du gouvernement turc. Et celui-ci est disposé à s'exécuter, « pour ne pas s'aliéner les sympathies de la France » capitaliste — à moins que que ce ne soit dans l'intention secrète d'opérer un « commencement de réalisation » ou un « acheminement vers la socialisation ». Pourquoi ces Ottomans seraient-ils moins *socialistes* que nos dirigeants français ?

### Les Crache-en-l'air

La direction d'un théâtre parisien a eu l'idée lumineuse de présenter comme pièce « anticollectiviste », la pièce de Donnay et Descaves intitulée *la Clairière*.

On n'est pas plus ignare.

Anticollectiviste, une thèse dont la conclusion est que des applications partielles, localisées de communisme sont irréalisables dans un milieu social qui demeure capitaliste ?... Jamais, au contraire, confirmation plus ingénieuse — et peut-être plus involontaire — ne fut apportée à notre conception du matérialisme économique.

Il n'y a pas si longtemps, notre collaborateur Charles Vérecque rappelait ces choses ici-même, et faisait ressortir que c'est *l'ensemble* des moyens de production capitalisés qui doit être restitué à *l'ensemble* de la nation.

Mais il n'est pire imbécile que celui qui ne veut pas comprendre..., et des trouvailles de ce calibre ressemblent étrangement à ces canons « sabotés » en usage sur nos vaisseaux de guerre, qui partent par la culasse et cassent la figure à leurs propres artilleurs.

### La question du ventre

Il résulte « d'enquêtes sérieuses, conduites par tout un groupe de savants », et dont les résultats ont fait à Londres l'objet d'un rapport du *Board of Trade*, que si l'on compare le taux du salaire et le coût de la vie, l'ouvrier français vit moins bien que l'ouvrier anglais, allemand ou même autrichien (voir *le Temps* du samedi 13 mars).

C'est là pour nous sans doute un beau sujet d'orgueil. C'est un enseignement aussi pour la classe ouvrière française : les avantages — très relatifs si l'on veut — dont bénéficient nos camarades des pays cités plus haut ne sont point le fait de la générosité patronale, mais bien les conquêtes réalisées par une organisation corporative sérieuse et puissante.

### Une excellente critique du Code

Le Juge de paix du dixième arrondissement a rendu dernièrement un jugement dans lequel il a merveilleusement dit l'injustice des lois bourgeoises à l'égard de la femme. On chercherait en vain une critique aussi solide dans les journaux féministes.

M^lle^ X... ayant prétendu que M. Y... l'avait injuriée et s'était notamment vanté d'avoir eu des relations avec elle, a assigné ce dernier en paiement de dommages-intérêts.

Le juge de paix a renvoyé... les parties devant le docteur Z..., qu'il nomme expert, à l'effet de dire si M^lle^ X... était vierge.

Sur le rapport de l'expert, le tribunal a rendu le jugement suivant :

JUGEMENT

« Attendu que la morale et les mœurs modernes considèrent l'amour libre comme une honte seulement pour la femme, et que notre législation autorise l'homme à se considérer à bon droit comme le propriétaire du corps de son épouse, ainsi que de sa pudeur, de sa liberté, de sa fortune, de son nom, de ses enfants, et même des enfants qu'elle pourrait avoir d'un autre homme;

« Qu'au surplus l'article 324 du code pénal lui donne droit de vie et de mort sur sa femme puisqu'il dispose que, dans le cas d'adultère de cette dernière, le meurtre commis par l'époux sur sa femme bénéficie de l'excuse légale;

« Attendu que les jeunes filles d'aujourd'hui, condamnées comme tout le monde à l'âpre bataille, hésitantes entre le luxe et l'amour et, au fond, victimes de ce besoin maladif de plaisir et de cette soif d'argent, ont le devoir de s'armer et de se défendre;

« Que de l'ensemble de cette législation et de cette morale, la virginité physique de la jeune fille constitue une chance de plus de trouver l'homme qui acceptera les charges de son entretien et de celles des enfants issus de cette union;

« Attendu en l'espèce que le défendeur, en déclarant avoir eu des rapports avec la demanderesse et, en répandant ce bruit dans le quartier où elle habite, lui cause un préjudice considérable, et diminue les chances qu'elle avait de trouver un mari;

« Que d'ailleurs un rapport médical en date du... établit la virginité physique de la demanderesse et prouve jusqu'à l'évidence que les allégations du défendeur étaient mensongères et colportées dans le but de nuire à sa réputation;

« Par ces motifs,

« Condamne le défendeur à payer à la demanderesse cent francs de dommages-intérêts. »

### Les Proprios parisiens

On sait qu'une loi du 10 juillet 1902 a autorisé la Ville de Paris à établir une taxe ne devant pas dépasser dix centièmes pour cent (0 fr. 10 0/0) sur la valeur en capital des propriétés bâties et non bâties situées sur son territoire, à l'exception de celles appartenant à la Ville, au département et à l'Assistance publique.

Cette taxe remplace pour partie les droits d'octroi antérieurement perçus sur les boissons hygiéniques.

Or, il résulte du travail fait chaque année par la valeur en capital des propriétés ainsi soumises à l'impôt que cette valeur était de 13 milliards 898 millions en 1902 et de 14 milliards 351 millions en 1906.

« D'où il suit, conclut l'*Economiste français*, auquel nous empruntons les données ci-dessus, que, à raison du mouvement des constructions, l'augmentation moyenne annuelle dépasse un peu 113 millions »,

Il resterait à démontrer que cette augmentation est le résultat du travail des capitalistes.

C'est ce que l'*Economiste* n'aurait garde de faire !

**Paul GRADOS.**

**Comité de Rédaction du SOCIALISME**

**Le LUNDI et le VENDREDI, de 5 à 7 heures**

**3, Rue de la Roquette. — PARIS-XI^e^**

# LE SOCIALISME ET LES DOUANES

Une discussion va s'engager, ces jours-ci, à la Chambre, sur un projet de revision des tarifs douaniers.

Pas n'est besoin de dire que les protectionnistes donneront de tous leurs efforts pour aboutir au relèvement de ces tarifs.

Dans la guerre de concurrence qui s'établit entre les commerçants des diverses nations depuis que les progrès de l'outillage, avec la surproduction qu'ils favorisent, et ceux des moyens de transport, facilitant les relations entre les pays les plus éloignés, ont étendu pour tous les limites du marché jusqu'aux limites du monde, une grande partie de la bourgeoisie négociante et industrielle a réclamé de plus en plus la protection de l'Etat, fermant les portes aux produits de l'étranger.

Il n'est pas jusqu'à l'Angleterre, ce pays naguère encore classique du libre-échange, qui n'entre dans la voie de la protection.

D'autre part, cependant, le besoin de matières premières, de combustibles, de machines, pousse une portion des industriels à protester contre les droits de douane et à chercher au moins à les diminuer.

Libre-échange et protection vont donc, une fois de plus, jouter et se disputer des victoires.

Le groupe socialiste de la Chambre a tenu à prendre, dans cette bataille, une attitude correspondant aux intérêts du prolétariat, à la fois producteur et consommateur.

S'agit-il de choisir entre la protection et le libre-échange, de se décider pour l'une ou pour l'autre, d'admettre l'accroissement des droits de douane qui relèvent les prix des denrées, ou d'accepter cette « liberté des échanges » qui résume, de façon souvent meurtrière, la loi de concurrence, c'est-à-dire de guerre ?

Non. Le socialisme a trouvé en face de lui, pour affamer ou assujettir les prolétaires, tour à tour le protectionnisme et le libre-échangisme.

Et lorsque Marx, dans une conférence célèbre, démontrait les funestes effets sortis pour la classe ouvrière du libre-échange de « l'école de Manchester », il ne manquait pas de remarquer « qu'on peut combattre le constitutionnalisme sans soutenir pour cela l'absolutisme ».

Pour le prolétariat et le socialisme qui représente ses intérêts, libre-échange et protection sont les deux formes sous lesquelles le capitalisme exerce son action. L'une et l'autre lui sont ennemies.

Ce que le groupe socialiste a décidé de faire à la Chambre, c'est d'opposer aux solutions capitalistes des mesures de défense de l'intérêt ouvrier. Il insistera pour cela sur deux points :

1° Le grand argument des releveurs de tarifs, c'est qu'il faut répondre aux mêmes mesures prises au-delà des frontières à l'égard des produits français.

Autrement dit, de même que la « course à l'abîme » qui entraîne toutes les grandes nations dans les folles dépenses d'armements croissants est causée par la nécessité d'opposer armées à armées et flottes à flottes, l'accroissement des tarifs douaniers parait nécessité par la protection de plus en plus forte exercée par chaque pays.

Les socialistes de la Chambre diront que ce n'est pas dans cette lutte indéfinie qu'est la solution, mais dans une action analogue à celle pour le « désarmement graduel et simultané ».

Ils réclameront du gouvernement la promesse d'engager avec les divers Etats des négociations en vue d'une réduction graduelle et simultanée des tarifs de douane. Ce serait du moins adoucir, si ce ne serait pas supprimer, une guerre qui est suite nécessaire des lois de développement du capitalisme.

2° En revendiquant la protection de l'Etat, les capitalistes veulent faire bénéficier leur industrie — leur source de profits — de l'action nationale. Ils font donc rentrer leur exploitation sous le régime de la collectivité.

Les socialistes demanderont que les patrons seuls ne soient pas appelés, du moins, à participer à ce bénéfice.

A cet effet, le groupe a déclaré faire sien et vouloir présenter en son nom un amendement au projet sur la revision des tarifs de douane, déjà proposé par le citoyen Edouard Vaillant.

En voici le texte :

Dans toutes les industries, commerces, exploitations bénéficiant d'un tarif ou de droits protecteurs, les ouvriers et employés ne pourront travailler plus de huit heures par jour et plus de quarante-huit heures par semaine. Ils auront au moins trente-six heures consécutives de repos hebdomadaire. Il sera établi pour eux, par délibération commune de leurs syndicats professionnels ouvriers et de leurs patrons, un salaire minimum en rapport avec les conditions locales de l'existence.

Cela revient à la revendication des ouvrières de la soie dans le Gard, réclamant que, dans les établissements qui bénéficient des primes à la sériculture, soient appliquées aux ouvrières les dispositions du décret Millerand relatif aux travaux d'Etat, départementaux et municipaux, qui leur assureraient le salaire moyen (deux francs par jour !) de la région.

Il faudra donc que les bourgeois qui parlent sans cesse de la solidarité du capital et du travail soient mis en demeure ou de la réaliser, pour une fois et sur un point, ou de proclamer le droit illimité de la classe capitaliste à l'exploitation ouvrière.

BRACKE.

# Rappel à la Vérité

Depuis que cette *satanée* Fédération nationale textile a fait, au Congrès Confédéral d'Amiens, la proposition que l'on connaît assez pour qu'il soit inutile de l'expliquer encore, c'est à qui rivalisera de zèle pour lui attribuer une méthode qui n'est, en quoi que ce soit, sa méthode d'action, et qui la classera, entre toutes les autres, comme une organisation n'attendant que des lois, de l'action parlementaire, toute possibilité d'amélioration des conditions économiques de ses membres et des ouvriers de cette industrie.

Le citoyen Jaurès, avant le congrès de Toulouse, a essayé, pour les besoins de la thèse qu'il y devait défendre, de faire passer notre fédération pour une organisation timide, peureuse, craignant de prendre l'offensive, en un mot n'attendant des réformes que de la vertu de l'action législative.

Il rendait d'ailleurs justice à la persévérance, à la ténacité du bureau de cette fédération qui a poursuivi, avec un zèle inlassable, le recrutement, l'éducation et l'organisation des masses textiles. Mais c'était pour nous mettre, en même temps, en contradiction avec nos amis marxistes qui, sur le terrain politique, ne veulent pas laisser masquer l'idée révolutionnaire par *l'action réformiste*.

Ne vous imaginez-vous pas ces marxistes, partisans du *tout ou rien* sur le terrain politique, se contentant, sur le terrain corporatif, de toutes les réformettes obtenues du pouvoir législatif, voire même des épis glanés en des démarches ministérielles ? N'est-ce pas là le comble de l'illogisme et de la contradiction ?

C'était au lendemain de notre congrès national de Troyes, en pleine tournée de propagande sur la route de Marseille, quelques jours avant l'ouverture du Congrès de la C. G. T. et à un moment où nous avions trop de préoccupations pour prendre le temps de riposter à cette attaque habile, à peine mitigée par l'élégance de la *passe*, que ce coup de pointe nous a été porté.

Nous n'y serions pas revenus, nous n'y eussions plus songé si, ces temps derniers, Niel, le nouveau secrétaire de la C. G. T., faisant une conférence aux Travailleurs municipaux de Paris, et classant les tendances des diverses fédérations composant la C. G. T., n'avait fait, en parlant de la fédération textile, une allusion semblable à celle de Jaurès quelques mois plus tôt.

En opérant son classement des organisations syndicales, Niel a dit : « D'autres fédérations, le textile par exemple, n'attendent que des pouvoirs publics, que de l'action législative — l'amélioration de la condition économique de leurs adhérents ».

Non, mais des fois !.... aura-t-on bientôt fini de faire prendre aux camarades des *vessies pour des lanternes* ?

D'une pareille erreur, Jaurès est pardonnable, lui qui fut appelé dans le Nord, en 1903, par ceux qui le croyaient seul capable, en sa qualité de vice-président de la Chambre, de dénouer la crise ayant provoqué la grève de 40.000 ouvriers des tissages et des filatures. Mais Niel !... Celui-ci est documenté, et l'on est en droit de s'étonner qu'il puisse lancer de pareilles calembredaines !

A-t-il donc oublié qu'en 1903-1904, les textiles ont fait la grève presque permanente sur toute l'étendue du territoire, que plus de 120.000 d'entre eux se sont levés pour affirmer leur droit à une existence meilleure ?

Et depuis cette époque, les textiles ne sont-ils pas parmi les corporations les plus agissantes, avec le Bâtiment, les Transports et Docks, et la métallurgie ? Qu'il se donne donc la peine de lire le recueil annuel de la *statistique des grèves* publiée par le Ministère du Travail, et il verra si les ouvriers textiles se bornent à attendre du Parlement l'amélioration de leurs conditions. Le récent volume qui relate l'état des grèves pour 1907 est à sa disposition. Qu'il l'ouvre et il trouvera en première et deuxième pages ceci :

« Il y a eu, en 1907, 1,275 grèves comprenant 197,971 grévistes (164,824 hommes, 23,177 femmes et 9,960 jeunes gens) occupés dans 8.365 établissements ; elles ont entraîné 3,562,220 journées de chômage, dont 513,774 jours chômés par 30,684 ouvriers non grévistes, et 3,048,446 chômés par les grévistes.

Après les industries du bâtiment qui ont fourni 272 grèves, avec 35,571 grévistes, viennent les *industries textiles*, avec 247 grèves et 33,348 grévistes ; les industries du transport, avec 247 grèves et 43,248 grévistes ; le travail des métaux avec 135 grèves et 19,006 grévistes ; les industries du bois, avec 93 grèves et 9,577 grévistes ».

En 1907, les ouvriers se sont mis en grève dans le travail des métaux fins dans la proportion de 78,66 p. 1000 ; dans les industries chimiques, de 69,42 p. 1000 ; dans la construction de 68,78 p. 1000 ; dans les mines de 56,45 p. 1000 ; *dans les industries textiles*, de 54,08 p. 1000. »

Voilà comment les textiles attendent, dans une quiétude béate, l'amélioration de leurs conditions de la sollicitude parlementaire.

Il faudrait pourtant que prennent fin ces légendes établies par des dénigreurs systématiques et que l'on sache, une fois pour toutes, que si nous nous en tenons le plus souvent à *la défensive*, c'est que le mal est grand pour les ouvriers de notre industrie et qu'il s'empire de jour en jour par suite de l'introduction d'un machinisme de plus en plus merveilleux, autant que redoutable pour les travailleurs, tant que durera le régime capitaliste. Faut-il le rappeler? Nous ne sommes que 35.000 syndiqués-fédérés sur une population industrielle de 900,000 personnes et, en raison de cet état de choses nous ne pouvons avoir qu'une piètre confiance dans les batailles des « Risquons-tout », dans la « gymnastique révolutionnaire », dans la grève générale expropriatrice. » C'est pourquoi ils nous semble plus rationnel de chercher, en même temps que des améliorations dues à l'activité syndicale de chaque jour et de chaque centre textile, à obtenir, par une action méthodique et réfléchie, proportionnelle à nos forces, de l'action législative la plus grande somme de garantie et de protection légales contre l'exploitation capitaliste qui devient toujours plus féroce.

Si nous ne recourons pas, et pour cause, aux méthodes abracadabrantes de nos néo-syndicalistes, qui croient avoir découvert une nouvelle Amérique avec « l'action directe », cela ne veut pas dire que nous ne faisons rien : nous venons de le prouver, si tant il est vrai que la véritable valeur corporative se mesure à la somme des grèves soutenues ou provoquées contre le patronat.

Nous croyons qu'en l'état de l'organisation syndicale actuelle des travailleurs français, notre méthode est la seule pratique et efficace : *éduquer*, *recruter* et *organiser* pour pouvoir *agir* et *vaincre ensuite*.

N'en déplaise aux phraseurs du *confusionisme*, quelqu'il soit !

**Victor RENARD.**

# ANCIENS & NOUVEAUX

L'avénement du Socialisme ne fait aucun doute pour les esprits clairvoyants. Même beaucoup de ceux qui le combattent en font parfois l'aveu.

Quel militant n'a pas entendu dire souvent : « Eh! oui, l'heure du collectivisme viendra, mais dans plusieurs siècles » ou bien « Un tel changement ne se décrète point par la volonté de quelques hommes ».

D'autre part, on trouve des camarades qui ont chacun leur petite conception sur les moyens les meilleurs pour hâter l'avénement du Socialisme.

Les uns croient à une catastrophe provoquée par une minorité agissante et par une courageuse violence d'individus; d'autres espèrent qu'une série de réformes changeront le monde capitaliste. Souvent on mélange confusément diverses aspirations dans une formule vague : « Tous les moyens sont bons! »

En réalité, chacun, selon l'éducation qu'il a reçue, le milieu où il a évolué, a des sympathies plus ou moins grandes pour telle ou telle méthode. Je crois, quant à moi, que du train où marchent les découvertes scientifiques et leurs applications dans l'industrie, il y a là un facteur terriblement actif pour la fin des vieilles organisations politiques et sociales.

En ce moment, les houilles blanche et bleue révolutionnent silencieusement les conditions du travail dans le mande entier. La multiplication de la richesse et la diminution du travail humain qui en résulteront prochainement, vont créer une situation nouvelle, creuser le fossé entre la classe capitaliste et la classe ouvrière.

Cette révolution ne fait pas le tapage des progrès de l'aviation, mais il ne faut pas juger de la valeur sociale des choses sur le degré de curiosité qu'elles excitent dans les foules, car, à ce compte, l'affaire Steinheil serait de premier ordre.

L'aviation entre dans la période de l'application : le perfectionnement des moteurs à explosion a précipité le progrès de cette nouvelle branche de l'activité humaine. Pas besoin d'être grand clerc pour en prévoir les conséquences, ou plutôt les premières conséquences, au point de vue des frontières, des relations internationales et de la paix mondiale. Les dirigeants du capitalisme doivent être un peu effarés devant ces progrès. Les fournisseurs des armées, des canons monstres et des obus énormes doivent regarder avec crainte les nouveaux porteurs d'explosifs. L'expérience américaine qui consista à jeter, d'une hauteur de 1.000 mètres, au-dessus d'une ville, quelques sacs de confettis, qui tombèrent aux endroits prévus, et à se retirer sans que le ballon ait été vu des habitants, même avec des réflecteurs électriques, est de nature à donner le vertige... à ceux d'en bas. Au lieu des confettis, mettez quelques kilogrammes de certains explosifs connus, et c'en était fait des habitants de la ville. Ainsi les conditions de la guerre se trouveront absolument changées, jusqu'à faire prévoir l'impossibilité de toute guerre entre nations capitalistes.

A côté de cette conséquence, il en est de moins dramatiques, mais non moins importantes. Que deviendront les frontières, avec leurs gabelous? Voyez-vous le fraudeur en aéroplane poursuivi par le douanier en ballon dirigeable? Quel règlement pourra s'appliquer à ce nouveau moyen de locomotion? Déjà l'automobilisme apporte quelque perturbation dans la garde de nos octrois et donne lieu à des contraventions de vaudeville. Ce sera bien autre chose pour les agents de l'autorité lorsqu'ils seront aux prises avec les aéroplanes!

A Paris, M. Lépine devra songer à recruter une brigade aérienne, complétant les actuelles brigades... volantes.

Toutes plai-anteries à part, un monde nouveau vient d'être conquis par l'homme. Les coutumes vont, dans un délai relativement court, être modifiées; les relations internationales subiront certainement une heureuse transformation, qui sera la conséquence de la découverte de l'aéroplane.

Pour le Parti socialiste, c'est une face nouvelle du problème social.

Nous préconisons la socialisation des moyens de production et d'échange par l'entente internationale des travailleurs, leur organisation en parti de classe, et nous poursuivons notre œuvre au milieu de difficultés nombreuses. Les sentiments égoïstes du *propriétarisme*, conséquences d'une longue éducation et surtout de la forme de la propriété sont, pour notre propagande, les obstacles les plus résistants. Mais, avec les nouvelles découvertes scientifiques, ces sentiments disparaissent peu à peu.

Quand nous réclamons la socialisation des moyens de production détenus par la minorité capitaliste, ce qui implique une lutte contre les propriétaires, contre les droits dont ceux-ci se prévalent, nous heurtons les préjugés qu'entretient l'éducation donnée par la classe au pouvoir. Au contraire, proposer la nationalisation d'une découverte scientifique, d'un nouveau moyen de production qui n'est encore accaparé par personne, c'est faciliter grandement la propagande socialiste, en fournissant des exemples saisissants à l'appui de notre conception.

Les applications industrielles des nouvelles découvertes, depuis une trentaine d'années, ont tellement révolutionné la production que je me suis souvent demandé si le Parti n'aurait pas intérêt à insister plus qu'il ne le fait sur les résultats que donnerait l'appropriation sociale des chutes d'eau transformées en forces d'énergie, de lumière et de chaleur. Cela vaudrait bien le rachat des mines, des chemins de fer et des raffineries de pétroles!

La houille blanche n'est pas encore devenue propriété individuelle. Les populations savent très bien que l'eau des fleuves et des rivières appartient à la collectivité et que les individus n'ont pas le droit de la retenir. Si nous employons notre effort à démontrer aux contribuables que l'impôt peut être allégé, que de nombreuses réformes peuvent être accomplies par une exploitation nationale des richesses contenues dans la force de ces eaux courantes, nous serons facilement compris et nous ouvrirons les esprits à une compréhension générale du Socialisme, c'est-à-dire de la Réforme totale qui sera faite par la socialisation de tous les moyens de production anciens et nouveaux.

**Vincent CARLIER.**

# A Propos du Homestead

Que de temps gaspillé en pure perte pour la loi sur les *Biens de famille insaisissables*. Les législateurs français ont été puiser ce système dans un pays étranger et l'ont introduit, monté de toutes pièces, dans nos lois sans se préoccuper d'autre chose que de le mettre en fonctions, avec la croyance superficielle qu'il rendrait un réel service à la petite culture.

Sans se donner la peine d'examiner si l'organisme législatif de l'Etat du Nouveau-Monde, d'où nous vient cette loi, pouvait s'adapter à notre pays, le Parlement s'est contenté de cette réflexion simpliste : « Cette loi rend des services là-bas, pourquoi n'en rendrait-elle pas ici ? »

Qu'un individu essaie donc de monter un mécanisme quelconque avec des rouages provenant de machines diverses : il perdra son temps et en sera pour ses frais, son mécanisme ne marchera pas.

Malgré le nivellement du régime capitaliste, chaque peuple conserve encore ses mœurs, sa manière de vivre. C'est ce que nos législateurs paraissent ignorer.

Nous le disons bien haut, la constitution du Bien de famille insaisissable et inaliénable, de l'*Homestead* en un mot, passera inaperçue dans les milieux ruraux français.

Néanmoins, nous devons mettre dès aujourd'hui les cultivateurs en garde contre les dangers auxquels ils s'exposeraient s'ils déclaraient leurs biens insaisissables.

Par suite des charges qu'on lui a imposées, la petite propriété paysanne a perdu, depuis la Révolution bourgeoise de 1789, plus d'un million d'hectares; à l'heure actuelle, si elle ne s'écroule pas d'un seul bloc, c'est seulement grâce au crédit qui lui est accordé.

Or, le créancier de l'agriculteur ne consent à lui avancer des fonds qu'à la condition d'avoir son lopin de terre comme garantie, qu'à la condition de se couvrir par un droit hypothécaire.

Les neuf dixièmes des petits propriétaires cultivant eux-mêmes leur terre contractent des emprunts et, grâce à ce système, peuvent étendre leur exploitation et conserver leurs enfants près d'eux; ils les attachent ainsi à la culture.

Le paysan, en déclarant ses terres insaisissables, en totalité ou en partie, va limiter ses moyens d'exploitation et se verra réduit, dans ses opérations, au seul capital qu'il possède.

Sans parti pris, la loi nouvelle est d'autant plus condamnable que si un certain nombre de cultivateurs s'y laissent prendre, ce sera un nouvel exode des travailleurs des champs vers les villes et, quoiqu'on en dise, les socialistes n'ont aucun intérêt — au contraire! — à favoriser cette émigration campagnarde dont les conséquences, au point de vue capitaliste même, sont désastreuses.

Si vraiment les législateurs ont été de bonne foi à l'égard de la petite propriété rurale, s'ils ont introduit l'*Homestead* en France par pure ignorance ou dans l'espoir d'enrayer le fléau qui dévaste les campagnes, c'est-à-dire l'exode de ceux qui les cultivent, qu'ils y réfléchissent : au lieu de détruire ou, tout au moins, de limiter le crédit indispensable aux ruraux, ils auraient pu commencer par abaisser et même supprimer les droits d'enregistrement sur les

terres hypothéquées. Ils auraient pu, d'autre part, faire cesser le gaspillage honteux des Banques agricoles, qui rivalise avec celui de la Marine.

La troisième Republique n'a pourtant pas à se plaindre des travailleurs qui, de père en fils, sont attachés à l'exploitation terrienne, puisque les terres appartenant aux paysans produisent le double de celles appartenant à la grande propriété. Mais, au-dessus d'elle, il y a la loi de concentration capitaliste écrasant tout ce qui est sain, utile et productif.

Dans le programme rural que le Parti socialiste va élaborer à son prochain Congrès national, nul doute que des mesures soient inscrites en vue de garantir, autant qu'il est possible, la petite propriété paysanne qui s'effondre chaque jour. Les cultivateurs dépendants et indépendants n'attendent que la publication de ce programme pour s'y rallier ostensiblement ou secrètement, suivant la situation qu'ils occupent.

D'ici peu, tous les campagnards reconnaîtront que les socialistes ne sont pas les bêtes féroces prêtes à ravager les campagnes et à conduire les paysans à coups de fouet, qu'on s'était plu à leur représenter; ils se rendront compte que ces calomnies étaient l'œuvre de misérables n'hésitant pas à traîner dans la boue et les ordures les plus nobles aspirations, pour conserver leurs privilèges.

Certes, les grands propriétaires et les capitalistes ne manqueront pas de crier à la surenchère quand nous demanderons dans ce programme :

1° L'exonération complète des droits successoraux pour les petits héritages inférieurs à 10.000 fr.; 2° le privilège des banques agricoles aux petits cultivateurs, ce qui est loin d'être fait à l'heure actuelle; 3° la suppression des droits hypothécaires pour faciliter le crédit à la petite culture et donner à celle-ci les moyens d'étendre son exploitation.

Mais le grand crime, que les grands propriétaires imputeront au prolétariat rural, sera de limiter ces propriétaires, dans leur abominable escroquerie sur le louage des terres, par une tarification du fermage.

Avec ces déclarations, les masses rurales auront le droit de demander à leurs audacieux exploiteurs où et comment les socialistes veulent prendre leurs champs et leur bétail pour se les partager; elles auront le droit et le devoir de cingler au visage les candidats du grand propriétariat qui viendront briguer des mandats, en leur criant :

« Ce ne sont pas les socialistes, c'est vous, c'est « votre classe dirigeante qui nous écrase avec ses « privilèges et son budget de plus de quatre mil- « liards; si nous n'y mettons rapidement bon « ordre, nous devrons donner tout le produit de « notre rude labeur pour acquitter l'impôt; arrière, « vous n'avez plus notre confiance. »

Demain, tous les socialistes, en faisant la Pâque sociale à Saint-Etienne, en élaborant un programme agraire approfondi et pratique, prépareront l'avènement de la République sociale.

*Pour la Ligue agraire :*

Le Secrétaire,

**Julien HÉAS.**

# Le Budget Russe

La demi constitution ou, plus exactement, la « constitution autocratique » (selon la qualification officielle — bien qu'absurde — de l'*Almanach de Gotha*, qui gouverne la Russie des *Bandes Noires* tsaristes, a tout de même du bon. Elle oblige à rendre compte devant l'opinion publique des raffles annuelles de milliards par le gouvernement du tsar, chef suprême des progroms politiques et économiques. A ce titre, les débats de la Douma, qui se déroulent en ce moment, ont un intérêt particulier.

L'orateur du Parti qui est au pouvoir sans l'être tout en l'étant — des Octobristes —, le rapporteur de la Commission du budget, tout en cherchant à atténuer sa critique involontaire, a tracé un tableau peu encourageant de la situation économique et financière de la Russie. La Russie est le principal créancier de la France. Et nous avons un intérêt direct à être bien renseigné sur la fortune de notre *cher* « ami et allié. »

Et voici des faits et des chiffres cités par le Rapporteur du budget russe. Le trait dominant de ce budget, c'est l'augmentation des charges. 43 0/0, — presque la moitié ! — de ce budget colossal de 7 milliards de francs sont absorbés par les dépenses militaires. Les dépenses productives ne figurent que pour 12 1/2 0/0.

Les frais d'administration, la liste civile du tsar et de sa trop nombreuse famille, les traitements des fonctionnaires, les pensions de la police, en un mot les revenus et les prébendes des gouvernants et des dirigeants forment **44** 0/0 du budget.

Dans ces conditions, il n'est que naturel que le gouvernement sollicite des séances secrètes de la Douma. Le parlementarisme russe a cette particularité que le gouvernement peut le maintenir s'il lui sert. Il peut aussi le supprimer s'il devient dangereux par le contrôle. Il existe à la Douma un parti de la guerre qui a des relations toutes puissantes dans l'entourage du tsar. Par la guerre, les « bandes noires » espèrent arriver à la suppression pure et simple des quelques misérables concessions accordées pendant la glorieuse révolution russe. Mais il manque le nerf de la guerre. La France républicaine donne beaucoup, mais elle ne donne pas assez. Et la Douma d'octobristes et de pogromistes est en train de le chercher — dans la nuit des séances secrètes.

# Le Répertoire Capitaliste

## Salaires féminins

Pour faire un corsage avec un empiècement, douze biais, quinze plis, une ouvrière gagne sept sous. Elle doit fournir les agrafes, le fil, les aiguilles à coudre et à machine. Elle peut en faire quatre par jour en travaillant de sept heures et demie du matin à sept heures et demie du soir. Douze heures ! Douze heures pour vingt-huit sous : environ deux sous par heure !

Les robes de mariées devant lesquelles on s'extasie dans les faubourgs, étiquetées 19 fr. 50 rapportent aux pauvres filles qui les confectionnent trente sous et il faut la journée !

Dans les fleurs artificielles, la violette commune rapporte 65 centimes, le muguet 75 centimes. Pour ces treize sous, pour ces quinze sous, l'ouvrière donne dix heures de travail !

Mais les ouvrières sont plus de quatre millions en France et elles ne sont que soixante-quinze mille syndiquées.

Sur les centaines de corporations que compte la main-d'œuvre féminine, il y en a quatre — fleurs et plumes, couturières, sténo-dactylographes et caissières-comptables — qui sont représentées dans les organisations !

Quand donc nos sœurs trop résignées comprendront-elles la grande parole prophétique : « Les travailleurs ne seront affranchis que par les travailleurs eux-mêmes ».

## Le prix des réformes

Le Ministre des Finances est actuellement saisi des propositions budgétaires de tous les ministres pour l'année 1910.

Ces propositions forment un total dépassant de *228 millions* les chiffres du budget de 1909, surnommé l'Himalaya des budgets.

Le budget de 1910 se trouve en déficit dès le point de départ, d'environ 60 millions. On sait, en effet, que le budget 1909 n'a été bouclé que par l'émission de 60 millions de bons du Trésor, et la situation est aujourd'hui celle d'hier.

Mais ce n'est rien. Nous en verrons bien d'autres quand il faudra chiffrer le programme de demain. Rien que l'accroissement de l'artillerie entraînera une dépense annuelle de 4 millions et demi et environ 60 millions de dépense de premier établissement.

Sans compter le déficit, certain mais non prévu, du budget actuel.

Les réparations coûtent cher et l'immeuble n'en devient pas plus habitable.

## L'oligarchie financière

Dernièrement Lysis a plaidé — devant le tribunal de l'opinion publique — dans *la Revue* contre l'oligarchie financière. Testis lui a répondu (fort mal, car la cause était mauvaise) dans *la Revue politique et parlementaire*.

Lysis accusait les « grands établissements de crédit » d'avoir une politique financière hostile aux intérêts de l'industrie et de l'agriculture française.

Les innombrables agences de la Société Générale, du Crédit Lyonnais, du Comptoir d'Escompte sont, dans toutes les petites villes de province, placées comme miroirs de l'épargne publique. Voici les sommes obtenues par les principaux établissements de crédit à titre de dépôt :

| | | | |
|---|---|---|---|
| Fin décembre | 1897..... | 1.428 | millions |
| — | 1898..... | 1.501 | — |
| — | 1899..... | 1.615 | — |
| — | 1900..... | 1.697 | — |
| — | 1901..... | 1.901 | — |
| — | 1902..... | 2.045 | — |
| — | 1903..... | 2.276 | — |
| — | 1904..... | 2.756 | — |
| — | 1905..... | 2.619 | — |
| — | 1906..... | 3.080 | — |
| Fin juin | 1907..... | 3.019 | — |

Les banques locales s'anémient, faute de capitaux confiants.

Les établissements de crédit dont les conseils d'administration sont parisiens ne s'intéressent pas aux industries locales. Leurs organes servent à recueillir des dépôts... et à placer des titres. Pour rénumérer leur capital action et enrichir leurs conseils, les établissements ont besoin d'utiliser leurs énormes dépôts pour acheter la masse des titres émis, et leurs innombrables guichets pour placer en détail les titres souscrits.

Seuls les emprunts d'Etat mettent en mouvement des masses de titres et de capitaux suffisantes pour justifier les profits dignes des grands établissements.

Commanditer des industries spéciales, organiser et soutenir des petites sociétés, étudier des brevets, installer et surveiller des usines n'est pas de la compétence et du goût de ces puissances financières.

C'est constater ainsi la concentration capitaliste qui s'opère avec une rapidité vertigineuse; mais c'est dire aussi que le régime capitaliste devient dangereux pour nos intérêts économiques nationaux.

**Victor MAGE.**

# L'Action Sociale

## A L'INTÉRIEUR

### La Chambre

En voulez-vous des réformes !... En voilà une nouvelle qui se prépare au Palais-Bourbon : c'est celle des conseils de guerre. Espérons qu'elle sera plus efficace que celle de l'impôt sur le revenu.

Allemane, dans une intervention énergique, a demandé, au nom du Parti socialiste, la suppression complète des conseils de guerre, l'abrogation totale du code militaire et la disparition absolue de tous les bagnes et de toutes les prisons militaires. Mais les zélés réformateurs radicalo-nationalistes ont fait entendre de vigoureuses protestations.

Ce n'est évidemment pas des réformes que veut la radicaille, mais de simili-réformes : quelque chose qui ait l'apparence d'une réforme pour piper les voix des électeurs, tout en ne changeant rien à l'état de choses actuel, afin de ne point troubler la douce quiétude de la classe bourgeoise dont elle est la fidèle mandataire.

Il est à remarquer que c'est toujours vers la fin des législatures que la soif des réformes tourmente les radicaux. Cela s'explique d'une part, par la nécessité pour ces messieurs de se présenter devant les électeurs avec l'apparence d'avoir réalisé une partie du programme; et, d'autre part, par la certitude qu'ils ont que le Sénat fera traîner la chose jusqu'au lendemain du scrutin et ne repoussera le projet que lorsque ses compères de la Chambre auront été réélus.

Au commencement d'une législature, ces messieurs ne veulent pas entendre parler de réformes, si anodines soient-elles : c'est trop dangereux, elles pourraient, par hasard, passer au

Sénat... Mais, à la fin de la législature, on travaille pour la galerie, sans aucun risque, avec la certitude que la bonne petite réforme repoussée par le Sénat au lendemain des élections, pourra encore figurer longtemps dans le programme. C'est en ne la réalisant jamais, qu'on aura l'avantage de toujours la poursuivre.

Il y a bien à l'ordre du jour une réforme qui serait véritablement efficace et sur laquelle le Sénat serait bien obligé de se prononcer en temps utile, mais celle-là on la remet toujours à la suite des autres : c'est celle du scrutin de liste avec représentation proportionnelle. Elle devait venir après la discussion de l'impôt sur le revenu, mais la majorité gouvernementale, malgré l'insistance de Varenne, lui a substitué la discussion sur les conseils de guerre. Cependant, Jaurès a obtenu qu'immédiatement après, viendrait le tour de la réforme électorale.

Mais pour celle-là, son affaire est claire : comme il ne s'agit plus d'un semblant de réforme, toute la radicaille et tous les indépendants du socialisme voteront contre.

A. C.

## La grève des P. T. T.

Contrairement aux prévisions optimistes du gouvernement, le mouvement de mécontentement du personnel des Postes, Télégraphes et Téléphones s'est changé en une grève suffisamment étendue pour que le service soit complètement arrêté. Après les hésitations de la première journée, les agents ont en grand nombre cessé le travail soit en abandonnant leur poste, soit en y restant pour ne rien faire et empêcher leur remplacement par des jaunes.

A la vérité, il n'y a pas eu de jaunes dans ce mouvement. Une partie du personnel a pu craindre que tous ne tiennent pas l'engagement pris à la réunion de Tivoli où 6.000 agents décidèrent la grève d'un commun accord et dans un grand enthousiasme. Mais l'unanimité du personnel, y compris les services centraux et les chefs, étaient évidemment favorable à la grève. M. Symian s'est rendu insupportable à tous par son incapacité autant que par ses brutalités. Il est curieux de rappeler que le Symian en question, comme ses collègues Briand et Viviani, a fait partie quelque temps du groupe socialiste de la Chambre en 1893 et de constater que c'est le ministère où se trouvent ces trois socialistes d'Etat qui a réussi à soulever contre l'Etat capitaliste les travailleurs réputés comme les plus soumis et les plus dévoués à l'autorité.

Les parlementaires radicaux qui doivent leur élection au concours des fonctionnaires sont particulièrement inquiets d'un mouvement menaçant pour leur timbale électorale. Quelque soit le résultat final de ce mouvement, il est bien certain que désormais c'est la rupture des liens qui attachaient les fonctionnaires aux parlementaires radicaux et ceux-ci sont appelés à en éprouver les douloureux effets.

Comme toujours, ils se sont adressés au gouvernement pour les tirer de cette fâcheuse posture. Mais M. Clémenceau n'a pas oublié qu'il s'est proclamé le premier des flics de France. Il a voulu montrer sa poigne et soumettre les révoltés.

Au cours d'une manifestation fort pacifique des agents des P. T. T. les charges de police ont été exécutées avec brutalité, des arrestations opérées. De nombreux manifestants ont été condamnés à huit jours de prison pour avoir crié : « A bas Symian ! »

Le groupe parlementaire radical a eu la naïveté d'inviter, sur un ton cominatoire, les grévistes à rentrer dans l'ordre, leur promettant, en échange de leur soumission, de « s'intéresser à leur situation ». Naturellement, les agents des P.T.T. qui, depuis de longues années, ont patiemment attendu la réalisation des promesses qui leur furent faites ; qui, pour l'amélioration de leurs conditions de travail, ont usé des sollicitations les plus respectueuses, n'ont plus voulu être dupes de ces nouvelles promesses. Et le conflit s'est aggravé.

Voici les revendications des agents :

— La suppression du *tiercement ;*

— La réfection totale des feuilles signalétiques maquillées ;

— La modification des conseils de discipline qui sont une comédie de justice administrative ;

— La participation des délégués de leur organisation aux conseils techniques, où ils pourront faire valoir leur expérience de travailleurs ;

— Le paiement et l'égalisation des tarifs des heures supplémentaires ;

— Que leurs délégués soient respectés par les chefs de l'administration lorsqu'ils sont mandatés par leur camarade.

Les sous-agents se sont solidarisés avec les agents en déclarant la grève.

## Les Congrès des Fédérations

Plusieurs fédérations départementales du Parti ont tenu leur Congrès dimanche dernier.

Le Congrès de Saône-et-Loire a été tenu à Epinac-les-Mines, où s'est constitué il y a deux ans, grâce aux camarades Bretin et Gadand, un groupe socialiste qui compte aujourd'hui plus de cent membres. C'est Bretin qui a souhaité la bienvenue aux nombreux congressistes et exprimé les regrets que notre camarade Jules Guesde ait été empêché par la maladie de se rendre à Epinac pour assister au Congrès.

Marius-André, délégué de la C. A. P., a été appelé à présider les deux séances où ont été discutées, sur le ton de la meilleure camaraderie, et les questions de l'ordre du jour de Saint-Etienne et celles intéressant plus particulièrement la propagande de la Fédération. Toutes les résolutions ont été prises d'un commun accord et à l'unanimité.

Le Congrès a estimé que, dans les questions importantes, le groupe parlementaire du Parti devrait faire une déclaration collective, comme l'ont fait les vingt-sept signataires de la déclaration relative à l'impôt sur le revenu.

En ce qui concerne le programme agraire, il a proposé d'insister afin de mettre en garde le prolétariat rural sur l'inefficacité des réformes en régime capitaliste.

Sur la question des élections, la Fédération réclamera le maintien de la décision de Chalon, laissant aux Fédérations le soin de décider de l'attitude à prendre au second tour.

Sur la modification aux statuts, la Fédération se prononce pour le vote par nombre d'adhérents de chaque Fédération, afin d'assurer d'une manière exacte et complète la représentation des minorités.

Une propositien de Bouveri protestant contre les crédits pour la marine a été acclamée.

La réunion publique qui a suivi le Congrès a eu un succès considérable. Futin, Raquillet, Merzet, Bras, Bretin, Marius-André et Bouveri ont successivement pris la parole et soulevé des applaudissements enthousiastes. Des centaines de brochures ont été vendues.

Le Congrès de la Fédération de la Loire a été tenu à Firminy. Seize sections étaient représentées par cinquante-deux délégués.

Le Congrès a décidé la généralisation des candidatures dans toutes les circonscriptions, l'organisation de la bataille électorale par circonscription, et voté la création d'une caisse spéciale pour les élections.

Il s'est prononcé pour que le Parti laisse aux Fédérations le soin de décider l'attitude au second tour de scrutin.

Le 1er mai sera célébré dans toutes les sections de la Loire par le chômage, les réunions, les cortèges.

La création d'un quotidien a été décidée.

## Les arguments anarchistes

Dans le numéro du 6 mars des *Temps nouveaux* on peut lire la petite crapulerie ci-dessous, non signée bien entendu, ce qui indique fort clairement la préméditation de bonne foi :

Dans le Nord il y a en ce moment des élections. *Le Réveil du Nord* patronne Lévy Ullman, radical, la Fédération du Nord — guesdiste — présentait Raoul Briquet, un prolétaire-avocat.

Mais *Le Réveil du Nord* a fait doucement entendre aux guesdistes que s'ils ne retiraient pas leur candidat, les élus, Guesde et autres, écoperaient aux prochaines élections. La Fédération du Nord, obéissante, retire la candidature Briquet.

Or, sait-on où M. Lévy-Ullmann était candidat? A Saint-Omer. Et où se trouve Saint-Omer? Dans le Pas-de-Calais! C'est-à-dire dans un département qui n'est pas le Nord et qui a une Fédération où celle du Nord n'a rien à voir, j'imagine. Ce n'est déjà pas mal. Mais qui fit observer que nos camarades du Pas-de-Calais auraient pû adopter une tactique différente? *Le Travailleur,* organe de la Fédération du Nord!! Ajoutons d'ailleurs que la situation dans le Pas-de-Calais se présentait sous un jour tout à fait exceptionnel, mais où, en tout cas, l'intérêt des élus de cette Fédération n'était à coup sûr pas en cause.

L'organe anarchiste intitule sa tartine « Cuisine électorale ». La cuisine anarchiste nous semble quelque peu brouillée, avec la bonne foi, l'honnêteté et la géographie.

Mais le jour où les anarchistes s'aviseraient d'être honnêtes, que leur restera-t-il comme arguments!

# A L'EXTÉRIEUR

## Les élections italiennes.

Comme il était facile de le prévoir, le Parti socialiste italien a complété, au scrutin de ballottage, ses succès du premier tour.

Le groupe du Parti à la Chambre comptera 40 membres au lieu de 27.

## Les socialistes hollandais.

Nous avons exposé, il y a quinze jours, les conditions dans lesquelles nos camarades de l'hebdomadaire marxiste *La Tribune*, mis en demeure par le Congrès du Parti de supprimer ce journal, s'y étaient refusé et avaient été exclus. Nous avions émis le regret que ces camarades n'aient pas écouté les conseils de Kantsky recommandant aux marxistes hollandais de rester unis *dans le Parti.*

A ce sujet, notre ami Van Gool nous écrit :

Il est très regrettable que les réformistes aient commis le crime de nous exclure, mais il est plus regrettable encore qu'ils aient réussi à affaiblir les marxistes. Il est malheureux que d'aussi bons marxistes que Roland Holst et Van der Goës soient tombés dans les embuches des réformistes. Mais je ne vous écris pas pour vous faire part de notre tristesse (nous n'avons pas le temps de pleurer !) je vous demande de rectifier ce que vous avez dit de la lettre de Kantsky et qui est inexact.

Kantsky nous a écrit qu'il était nécessaire que les marxistes restent unis, mais il n'a pas dit : dans les rangs du Parti. Et c'est bien cela ce que nous avons voulu, contrairement à ce qu'a pensé Roland Holst.

La camarade Roland Holst savait bien cependant qu'il serait impossible aux marxistes actifs, travaillant tous les jours dans les sections, de rester dans le S. D. A. P. Elle savait bien que la réunion d'une centaine de marxistes avait été unanime pour déclarer qu'il n'était pas possible de nous laisser supprimer notre dernier moyen de propagande pour l'idée socialiste : *la Tribune.* Nous avons tous été d'avis pour témoigner notre désir de rester dans le Parti, malgré tout, mais sous la condition qu'on nous y laisserait la liberté de la parole.

Dans ces conditions, c'est Roland Holst et quelques autres camarades qui n'ont pas suivi le conseil de Kantsky et non pas nous.

D'ailleurs, Roland Holst et Van der Goës seront amenés par la force des choses à nous rejoindre et comprendront qu'un nouveau parti est devenu une nécessité.

Recevez, etc. Signé : André von Gool.

# La Presse Socialiste

Du camarade E. Charpentier sur les retraites des cheminots, dans le *Socialiste ardennais :*

Le taux de la retraite varie entre 700 et 1.200 fr. par an ; ce taux ainsi que l'âge ont été fixés au bon vieux temps des chemins de fer ; au temps où les trains se succédaient par intervalles de plusieurs heures ; où les types de marche variaient entre 20 et 40 kilomètres à l'heure ; où les arrivages, expéditions ne s'étendaient pas plus loin que la contrée ; où pour effectuer un trajet de 200 kilomètres il ne fallait pas oublier son panier de provisions. Le trafic appelé intense se traduisait, à cette époque, par l'adjonction d'une voiture en plus à un train de voyageurs et cela dans les moments de fête. L'âge de 55 ans pris comme base avait donc été calculé de façon à n'avoir qu'un tant pour cent de retraites. Est-il bien juste de dire que l'employé aujourd'hui atteindra ses 55 ans aussi facilement que son prédécesseur ? Peut-on comparer nos chemins de fer de ce jour avec ceux d'autrefois ? Que dis-je ? Avec ceux d'il y a 5 ou 10 ans.

Les statistiques nous apprennent qu'en raison des risques professionnels, du surmenage dûs à l'activité présente dss chemins de fer, l'abaissement actuellement de la retraite à 50 ans correspond à celle servie antérieurement.

De Marietton, dans l'*Avenir du Rhône*, à propos de l'élection de notre ami Rognon :

Cette belle victoire a été la récompense du considérable effort d'organisation fait par nos camarades du troisième arrondissement et de la magnifique propagande qu'ils ont menée. Mais il faut compter aussi, parmi ses éléments les plus importants, la haine et le dégoût légitimes, ressentis par toute la population ouvrière pour la misérable politique du gouvernement dont se réclamaient nos adversaires. Certes, on a pu dire avec raison que l'élection de la Guillotière était un vigoureux soufflet appliqué sur la joue de Clemenceau, car telle est bien la signification que tous les travailleurs, ce jour-là, ont entendu donner à leur bulletin de vote.

---

Du *Worwaerts* sur les élections du secrétariat de la C. G, T. :

Le développement de la lutte des classes se chargera de faire revenir les syndicalistes de la prétention de concilier l'idée de neutralité avec l'idée de la Révolution sociale. Il y a quelque temps, à un moment où la vogue de l'agitation syndicaliste était très grande, on pouvait lire dans le *Figaro* les recommandations des patrons qui disaient que le véritable danger n'était pas dans le *syndicalisme* malgré ses violences, mais dans le socialisme qui, avec une tactique moins tapageuse, s'attaquait au principe même du régime. Si la tactique de Niel est meilleure que celles des gymnastes révolutionnaires, la classe ouvrière devra reconnaître combien son principe est insuffisant, puisque la classe ouvrière organisée a pu considérer comme secondaire dans sa lutte pour la suppression du salariat le problème de l'Etat, c'est-à-dire s'il doit être détruit à la manière anarchiste ou conquis à la manière socialiste. Cette opinion trouve encore en France beaucoup de partisans et le Parti socialiste lui-même lui a fait beaucoup de concessions. C'est une chose bien singulière, en effet, que le quotidien du Parti, l'*Humanité*, soit pour ainsi dire le seul journal du Parti qui n'ait pas dit son mot sur les élections confédérales. Etant donné la diversité des opinions exprimées dans la « Tribune syndicale », on est surpris que chacun y puisse dire son opinion sur les choses syndicales, excepté la rédaction de l'*Humanité* elle-même. Cette réserve exagérée n'a pas préservé l'*Humanité* des aménités des syndicalistes, car dans la *Révolution* Merrheim l'attaque rudement à cause de sa « silencieuse approbation » de Niel.

Son silence ne s'explique pas très bien non plus par la stricte neutralité qu'elle aurait observée jusqu'ici dans les questions syndicales. S'il peut paraître indifférent au neutralisme de Niel que la classe ouvrière soit anarchiste ou socialiste, il est pourtant évident que pour le Parti socialiste qui, lui, ne saurait se considérer comme superflu, la tactique et les points principaux de discussion de l'action syndicale ne peuvent être indifférents. Il est à croire que ces mêmes raisons qui amèneront la clarté dans les syndicats seront aussi utiles pour la clarté et les décisions du Parti socialiste.

Le socialisme français a maintenant un auxiliaire important : le radicalisme bourgeois, dont la banqueroute mettra hors de doute aux yeux du prolétariat la réalité de la lutte des classes aussi bien que la nécessité de la lutte pour le pouvoir politique.

---

Du *Peuple Suisse*, sur l'Industrie à domicile :

Le travail à domicile s'est développé à mesure que se précisait la législation protectrice du travail, ainsi que M. Schuler l'a déjà décrit en 1899. Les modes de production qui ne peuvent plus supporter la protection du travail se sont réfugiés dans le travail à domicile. Il faut avouer que, jusqu'à un certain point, la protection des ouvriers des fabriques a été payée par une augmentation sensible du nombre des ouvriers à domicile, et par une exploitation plus âpre encore de leur force travail. Et ce mouvement a affecté des masses entières, toute une armée d'enfants qui sont occupés dans l'industrie à domicile, et ce sans aucune protection.

Sans doute, des enquêtes partielles ont été faites, mais ces enquêtes ne sont connues que d'un cercle restreint de personnes, et il leur manque des documents parlants, intensifs, qui parlent plus clairement que les meilleurs livres du monde.

---

De l'*Avanti*, sous le titre « Les nouvelles voies de la Confédération» :

On peut observer que si les Fédérations qui élirent jadis Griffuelhes se sont aujourd'hui décidées à lui donner pour successeur Niel, cela dépend très probablement d'un profond changement d'orientation survenu dans leur sein. On peut sophistiquer à son aise sur les chiffres et rechercher de combien les organisations importantes qui ont concouru au résultat actuel assure numériquement les Fédérations de la minorité.

Mais ce n'est point la peine de diminuer par des discussions oiseuses la valeur d'un fait par lui-même trop éloquent. La longue tension sous laquelle les anarchistes antiparlementaires ont tenu suspendus les hommes du prolétariat organisé a produit — après de multiples insuccès qui atteignirent leur apogée dans la soi-disant grève générale d'août dernier — une réaction névitable.

La méthode catastrophique est remontée à l'horizon de la C. G. T. Il n'est pas dit que l'orientation opposée triomphe d'aujourd'hui à demain, parce que dans cette sorte de choses il est prudent de tenir compte de la susceptibilité psychologique des masses.

Mais il est certain que le prolétariat de la République marchera à son émancipation par une route assez différente que celle suivie jusqu'ici


# LES DOCVMENTS DV PROGRÈS

**Revue mensuelle internationale. — Paraît en trois langues à Paris, à Berlin et à Londres**

La Rubrique « **Le Mouvement ouvrier international** » est rédigé sous la direction du Comité de rédaction du *Socialisme*, avec la collaboration des écrivains de l'Internationale.

**Abonnement réduit** pour les lecteurs du *Socialisme* : France, **8** francs; Etranger **10** francs.

Le montant de l'abonnement réduit doit être adressé à l'Administrateur du *Socialisme*

*Envoi d'un spécimen gratuit sur demande.*

**Sommaire du numéro de Mars 1909**

*L'avenir des beaux-arts*, par J.-F. Raffaelli. — *Le panthéisme dans l'art*, par Rosine Handlirsch (Vienne). — *Nouveaux motifs d'art dans la vie moderne*, par Rodolphe Broda. — *Edifices et objets d'art découverts en Grèce*, par Emile Holldnfeltz (Athènes). — *Un musicien nouveau*, par Martial Teneo. — *Le Pessimisme d'Anatole France*, par Raymond Darsiles. — *L'Art à l'école*, par D.-Alf. Agache. — *La question d'Orient et le parti socialiste*, par Francis de Pressense. — *La crise du régime parlementaire*, par Albert Sauzède. — *Le testament du régicide Marcel Buiça*, par Angelo Vaz (Porto). — *La conscription militaire des indigènse d'Algérie*, par Will. Oualid (Alger). — *La concession de l'Ouenza*, par Jules Lefébure. — *Quelques causes du syndicalisme des instituteurs*, par Alexandre Blanc, député. — *Le socialisme et la paysannerie française*, par Charles Dumas. — Chroniques : *Déclarations des Musulmans algériens à propos du projet de loi Messimy ; L'Hellénisme et la constition turque ; Crise des Chemins de fer en Angleterre ; Nationalisation des Chemins de fer en Angleterre ; Chemins de fer chinois ; Monopolisation de l'électricité par l'Etat prussien ; Suppression du travail obligatoire eu Bosnie-Herzégovine; Une loi contre les grèves en Turquie ; Lignes téléphoniques à bon marché; Une maison ouvrière qu'on peut édifier en trois heures.*

# L'HUMANITÉ

Le numéro **5** centimes

**Abonnements :**

Un an, **21** francs ; Six mois, **10** fr. **50**
Trois mois, **5** fr. **25**
Six mois payables par mois, **1** fr. **75**

publie régulièrement des articles de son directeur politique

**JEAN JAURÈS**

de : **ALLARD, ALLEMANE, BRACKE, DUBREUILH, LAFARGUE, ROUANET, Marcel SEMBAT**

*et des TRIBUNES Syndicales et Coopératives*

Il faut lire **L'Humanité** pour être renseigné sur la vie ouvrière et socialiste

**ANNONCES COMMERCIALES DU "SOCIALISME" 0,75 LA LIGNE**

*Vente au Comptant et par Abonnement*

## Au SOLDAT MOISSONNEUR

**Maison MAULLAY**

**7, rue de Lesdiguières, PARIS** (Bastille)

**AMEUBLEMENT - NOUVEAUTÉS**

Confections pour Hommes et Enfants, Vêtements de travail, Tissus, Toiles, Chemises, Lingerie, Chaussures, Chapellerie, Bijouterie or et argent, Horlogerie, Orfèvrerie, Joaillerie, Literie, Ameublements complets Glaces, Suspensions, Bicyclettes, Machines à Coudre de toutes Marques, Porcelaines, Cristallerie, Poterie, Ustensiles de Ménage en tous genres, Chauffage, etc.

**Les Magasins sont ouverts tous les jours de 8 h. du matin à 7 h. du soir et le dimanche jusqu'à 3 h.**

## L'"OXYGÉNÉE" CUSENIER

Approbation des Hygiénistes

Verte ou Blanche

**C'EST LA SANTÉ**

## HUILERIE PARISIENNE

**J. BAILLY**

**8, rue de la Michodière, PARIS, Télép. 235-69**

*Maison recommandée pour ses Huiles d'Olives vierges, Noix supérieure, Œillette surfine, Blanche supérieure, Surfine amande, Navette supérieure, Huile de Colza triple épuration pour lampes Carcel et veilleuses, Savon de Marseille, Vinaigre d'Orléans, Eau de Fleur d'Oranger, Savon noir.*

## La Coopération du Livre

ASSOCIATION OUVRIÈRE D'IMPRIMERIE

**3, Impasse Crozatier, 3 — PARIS-XII^e**

**CATALOGUES, JOURNAUX, REVUES PUBLICATIONS PÉRIODIQUES, etc.**

## LES VIGNERONS LIBRES, Coopérative paysanne de Production

*Siège social et Cave collective de Vinification :* **MARAUSSAN**

**Vente vinicole directe par 297 producteurs co-associés**

Opérations réalisées depuis 1902 : Hectolitres vendus : 183.438.
Montant des Affaires : Quatre millions 340.567 francs

Les vins rouges, blancs ou rosés de la vaillante commune socialiste de MARAUSSAN ont acquis dans tous les milieux de consommation une légitime et grandissante réputation.

*A qualité égale, leurs prix défient toute concurrence.*

Pour renseignements ou échantillon, écrire soit au citoyen E. Cathala, agent commercial des V. L. ; 19, rue de l'Embarcadère, Charenton (Seine), soit au Siège social, Maraussan (Hérault).



*L'Admin^r-Délégué :* André. *Le Gérant :* Mercy.

*La Coopération du Livre (Association Ouvrière d'Imprimerie)*, 3, Impasse Crozatier, Paris-XII^e
Administrateur-Délégué : L. Miot.